

n°24

Date de publication  
21 septembre 2023

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- Colza

Les parcelles de colza débutent leur cycle dans des conditions globalement chaudes et humides avec le retour des pluies. Les stades varient de levée à 6 feuilles avec des irrégularités de levée variables selon les situations.

- Grosses altises adultes : quelques signalements, à surveiller pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3/4 feuilles. On notera une intensification des captures
- Petites altises : diminution des captures
- Tenthrede de la rave : nouveaux signalements. A surveiller



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

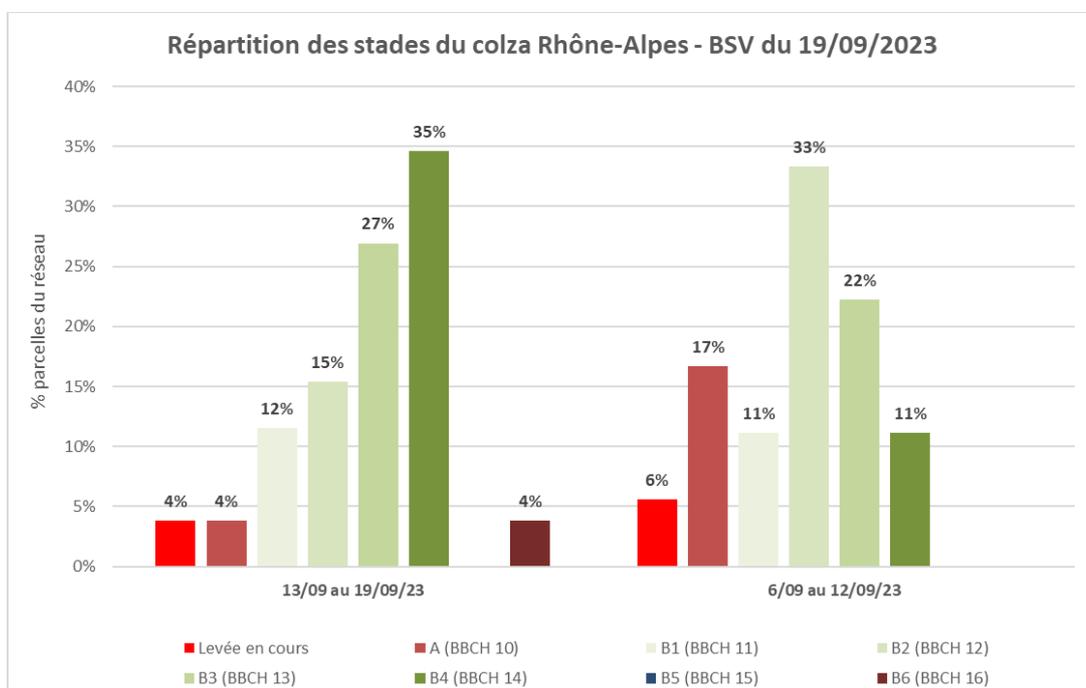


## Réseau 2023-2024

Le réseau est à ce jour composé de 26 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 12 parcelles dans l'Ain (01)
- 8 parcelles dans la Drôme (26)
- 4 parcelles en Isère (38)
- 1 parcelle dans le Rhône (69)
- 1 parcelle en Saône et Loire (71)

## Stades des colzas



Selon les dates de semis et les précipitations enregistrées, les stades sont compris entre cotylédons et 6 feuilles. Toutes ces parcelles devraient atteindre le stade 4 feuilles avant l'arrivée massive des grosses altises prévues généralement vers 20/25 septembre dans notre région.

## Ravageurs

	Reconnaissance	Période de risque et seuil de risque
<p><b><u>Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES</u></b></p>	<p>Gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.</p>  <p><i>Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>
<p><b><u>Altises des crucifères ou petites altises</u></b></p>	<p>Petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.</p>  <p><i>Petites altises (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>

## Piégeage

- **Grosses altises adultes ou altises d'hiver**

Sur 26 parcelles observées, 9 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 3 individus. Le stimulus thermique conduisant au déclenchement du vol généralisé a été observé dans certains secteurs (baisse des températures en dessous de 20°C suivi d'une remontée au-dessus de 20°C).  
*Rappel semaine précédente : 2 parcelles avec 1 individu en moyenne.*

- **Petites altises ou altises des crucifères**

Sur 26 parcelles observées, 4 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 7.8 individus  
 Rappel semaine précédente : 6 parcelles avec 13 individus en moyenne

## Observation de dégâts sur plantes

16 parcelles sur 26 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 24.7% (de 1% à 100%).

Rappel semaine précédente : 8 parcelles avec 31% de plantes touchées en moyenne.

Sur ces 26 parcelles, 12 d'entre elles présentent une surface foliaire détruite en cœur de parcelle représente moins de 5% de la surface foliaire totale (de 1% à 20%).

Rappel semaine précédente : 2 parcelles avec 10% de surface foliaire touchée en moyenne  
Rappel semaine précédente : 4 parcelles avec 4% de surface foliaire touchée en moyenne



Moins de 25 % de la surface touchée



Plus de 25 % de la surface touchée

## Analyse du risque

Les grosses altises semblent un peu plus présentes, avec des captures qui s'intensifient légèrement. On notera tout de même quelques parcelles déjà touchées par des dégâts foliaires significatifs.

⇒ Pour les parcelles ayant dépassé le stade 4 feuilles : le risque est **terminé**

⇒ Pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 4 feuilles : on considérera que le risque est **modéré**



**Levier agronomique** : dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.

- **Tenthrede de la rave**

## Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrède est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** :  $\frac{1}{4}$  de la surface foliaire détruite.

**Observations** : 9 parcelles signalent des captures à une hauteur moyenne de 3.8 individus en cuvette.

### Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour très limités mais doivent inciter à une vigilance accrue. Les dégâts de tenthrèdes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

⇒ On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau.



## ANNEXE 2 : Mise en place des pièges

### Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

### Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

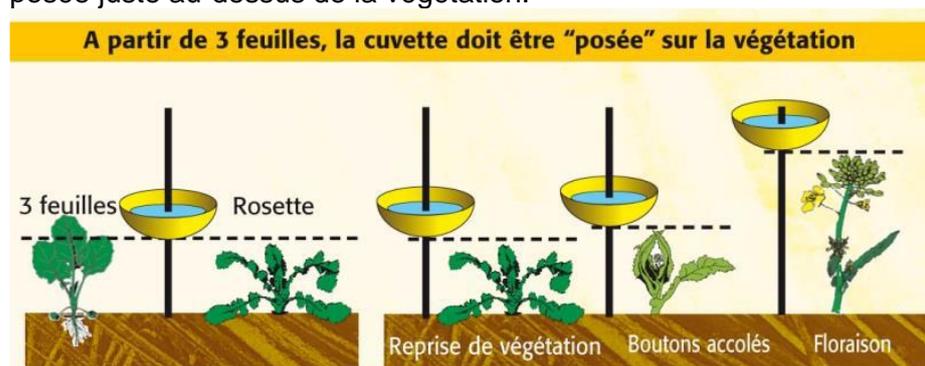


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'**altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<https://ecophytopic.fr/>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes  
**Coordonnées du référent** : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.*

